

Conseiller/-ère conjugal/-e



Nature des tâches

Les conseillers et conseillères conjugales ne travaillent pas uniquement avec la personne touchée en premier lieu mais également avec son partenaire ou d'autres membres de sa famille afin d'agir sur l'ensemble de la situation. L'objectif est de donner à l'individu les moyens de résoudre lui-même ses problèmes. Il y a une différence entre les intérêts humanistes, de psychologie profonde et ceux structurels et systémiques, la tendance étant dans ce domaine d'aller vers un modèle intégratif.

Conditions d'admission

Variables : la plupart du temps a) formation ou études achevées : psychologie, médecine, travail social, pédagogie curative, conseil matrimonial + b) au moins 2 années d'expérience professionnelle dans le domaine du conseil et de la thérapeutique + c) propre thérapie et/ou expérience propre.

Attitude de base positive, équilibre, goût pour le travail avec les autres, sensibilité, sens aiguë de l'observation, aisance d'expression orale et écrite, ouverture d'esprit et mobilité intellectuelle.

Formation

2 à 3 années de formation en cours d'emploi.

Cours ou ateliers de travail des instituts de formation ; supervision pour les thérapeutes conjugaux.